

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

Assemblée Générale du Jeudi 1^{er} Juillet 2021 Compte Rendu

Date de convocation : 25/06/2021

Le jeudi 1^{er} juillet deux mille vingt et un s'est tenue à la salle Georges Pompidou à Marines 95640, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : Mme Karine MARTINS (Ableiges) – Mme Christine BESSODES (Avernes) – M. Arnaud BESSIERE (Boissy l'Aillerie) – M. Geoffroy MARIE (Bréançon) – M. Nicolas BELANGE (Chars) – M. Georges VIALON, M. Jacques BEAUGRAND (Cléry-en-Vexin) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles-en-Vexin) – Mme Fanny OUIN (Courcelles-sur-Viosne) – M. Philippe OCKET (Frémainville) – M. Eric ZAMIA (Frémécourt) – Mme Sandrine BOUILLANT (Gouzangrez) – M. Patrick DUPREZ (Grisy-les-Plâtres) – M. Thimothée JAILLET (Guiry-en-Vexin) – M. Guillaume LEVEQUE (Le Bellay-en-Vexin) – M. Benoît STEIN (Le Perchay) – M. Joël LALLOYER (Longuesse) – Mme Nadine NINOT (Marines) – M. Alain MATEOS (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilley-en-Vexin) – Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) - Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Jérémy PENTHER (Theuville) – Mme Josiane CHERON (Us).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Eric d'ORNANO (Arronville) – M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus) – M. Vincent LAVOYE (Génicourt) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin) – M. Johann REINERMANN (Labbeville) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : Mme Valérie ARDEMANI TOPIN (Aincourt) – Mme Sylviane TETU (Arthies) – Mme Hélène LUCAS (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Jean-Yves BOUQUEREL (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Daniel LEHLEYDER (La Roche Guyon) – M. Luc PUECH d'ALISSAC (Magny-en-Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) – M. Eric HOECKMAN (Omerville) – Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte) – Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) – M. Benoît DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) – Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies) – M. Benoît HOUARD (Wy-Dit-Joli-Village).

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Fabien MOREAU (Condécourt) pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
M. William BOURGOIN (Butry-sur-Oise) pouvoir à M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin)
Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) pouvoir à M. Brahim MOHA (Epiais-Rhus)
Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) pouvoir à M. Brahim MOHA (Epiais-Rhus)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : M. Patrick BRU (Berville) – Mme Ondine MARCINIAK (Brignancourt) – M. Philippe CLAUSS (Commeny) – M. Alexandre BIENFAIT (Haravilliers) – M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) – M. Gérard MONTHILLER (Moussy) – M. Florent AMBROSINO (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : Mme Marie-Agnès PITOIS (Ennery) – M. Christian DUMET (Labbeville) – M. Christian PION (Menouville) – M. Sylvain DEMULDER (Vallangoujard) – M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – M. Gérard LEHARIVELLE, Mme Nathalie PLICHARD (Banthelu) – M. Jean-Pierre PARE (Bray-et-Lu) – M. Jean-Pierre DORE (Buhy) – M. Stéphane SANGNIER (Charmont) – M. Pierre POLVERARI (Hodent) - Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle-en-Vexin) – M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) – M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-Gervais).

INVITÉS PRÉSENTS :

Mme Monique VALADON, Maire-Adjointe de Bray-et-Lû
M. Norbert LALLOYER, Maire de Longuesse

INVITÉS EXCUSÉS :

M. Patrick PELLETIER, Maire d'Ableiges
M. Michel GUIARD, Maire de Boissy l'Aillerie & Président CCVC



Le quorum étant atteint le président ouvre la séance à 18h41.

Monsieur Timothée JAILLET est nommé secrétaire de séance.

Compte-rendu de l'assemblée générale du mercredi 24 mars 2021 :

M. MOHA demande aux membres du Comité Syndical s'ils souhaitent faire des observations sur le compte-rendu de l'assemblée générale du 24 Mars 2021. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Préambule :

L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021, permet au Président d'un EPCI de modifier le lieu habituel de réunion dans le but de satisfaire aux conditions de conformité des règles sanitaires en vigueur.

Le Président en profite pour remercier Madame NINOT, Maire de Marines, pour le prêt de la salle.

Le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021, prévoit toujours que le quorum est atteint lorsqu'un tiers des délégués est présent et ce jusqu'au 30 septembre 2021.

Suivant la même loi, chaque délégué peut avoir 2 pouvoirs à son nom.

Actes du Président :

Étude territoriale 95 :

Les collectivités gérant les déchets du Val d'Oise se sont groupées pour lancer une étude territoriale concernant l'organisation du tri sur l'ensemble du territoire.

Les membres du groupement sont : le SIGIDURS, TRI-ACTION, TRI-OR, AZUR, ÉMERAUDE, la CACP et le SMIRTOM du Vexin.

La convention de participation au groupement a été signée par le SMIRTOM du Vexin le 16 avril 2021.

Le groupement du Val d'Oise a lancé un appel d'offres pour la désignation d'un bureau d'études le 19 avril 2021 à l'issue duquel la société TRIDENT SERVICES / PARME AVOCATS a été retenue pour un montant de 46 750 € HT.

Cette étude peut être financée par l'ADEME et la Région Ile de France à hauteur de 80 %. Un avenant a été signé par l'ensemble des membres du groupement afin que TRIDENT SERVICE se charge des dossiers de demande de subvention.

Le montant de cette étude est réparti entre les différentes collectivités au prorata du nombre d'habitants, soit 4 % pour le SMIRTOM du Vexin (environ 1 500 € HT déduction faite des subventions).

Reconduction du marché de bacs avec ESE :

Le marché de fourniture et de livraison de bacs confié à la société ESE prévoyait une durée ferme de 2 ans et une reconduction possible pour une année supplémentaire.

Le 16 juin 2021, le marché a été reconduit avec ESE jusqu'au 10 juillet 2022.

Les modalités restent inchangées :

- Commande des bacs : numéro vert ou site internet
- Livraison groupée dans les mairies sont 1 à 2 mois

Délibération 25/21 : Rapport Annuel 2020

Madame Elodie LUCOT et Monsieur Brahim MOHA présentent le Rapport Annuel 2020.

Le Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 imposent aux exploitants de service de collecte et d'élimination des déchets d'élaborer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service présentant des indicateurs techniques et financiers.

Le rapport annuel 2020 du SMIRTOM du Vexin sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers a été transmis par mail aux délégués du SMIRTOM du Vexin, le 25 Juin 2021.

Conformément aux textes réglementaires précités, le rapport annuel 2020 du SMIRTOM du Vexin sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers est présenté au comité syndical.

Lors de l'Assemblée Générale, le Président **propose au Comité Syndical** :

- De prendre acte du rapport annuel 2020 du SMIRTOM du Vexin sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- De l'autoriser à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif de la présente délibération.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte les propositions énoncées.

M. LEPLAT (Nesles-la-Vallée) : Que peut-on faire au niveau des communes pour éviter au maximum le déclassement des cartons ?

Mme LUCOT (SMIRTOM) : Le déclassement peut être lié à l'humidité. Mais nous rencontrons également le problème récurrent des habitants qui laissent le polystyrène et les films d'emballages dans les cartons. Il faut donc veiller à bien trier ces cartons. Par ailleurs, nous insistons sur le fait d'apporter ses cartons en déchèterie à plat pour optimiser le remplissage de la benne.

M. LEHLEYDER (La Roche Guyon) : Vous avez déjà évoqué en réunion la possible suppression de la collecte des encombrants en porte à porte. Est-ce toujours d'actualité ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Il s'agit de l'un de nos souhaits. Mais c'est une décision à prendre collectivement avec les Présidents des Communautés de Communes. Actuellement, nous savons que c'est un acte assez impopulaire et la peur d'une augmentation des dépôts sauvages en est la première cause. Néanmoins, d'autres syndicats en ont fait l'expérience et il n'y a pas de réelle augmentation de ces dépôts sauvages. Mais pour le moment, aucun changement n'est prévu.

Mme BESSODES (Avernes) : Avez-vous un projet de ramassage des déchets verts en porte à porte ? Ou même un développement de dépôts de déchets verts avec une utilisation de compost et une non limitation du tonnage par habitant ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Concernant la collecte des déchets verts en porte à porte, nous y sommes plutôt défavorables car nous modernisons les déchèteries. La collecte en porte à porte a un coût trop élevé. Concernant le compostage des déchets verts, ce n'est pas possible sur nos déchèteries. Actuellement, nous évacuons nos tonnages vers des exutoires qui font eux-mêmes du compost. La taille du syndicat est trop réduite pour pouvoir gérer cela. Par contre, le Syndicat lance l'opération du compostage individuel.

M. MOHA (SMIRTOM) : A ce jour, nous ne sommes pas fiers du résultat des refus de tri. En 5 ans, nous avons doublé nos refus de tri. La population change mais à un pourcentage très faible. Pourtant nous augmentons d'année en année nos refus de tri. Il est donc nécessaire d'améliorer la communication, plus régulièrement et plus efficacement. En 2023, nous passerons aux extensions des consignes de tri (ECT) et l'ensemble des plastiques seront envoyés dans la poubelle jaune. Donc les refus de tri seront fortement réduits.

M. LAVOYE (Génicourt) : Ne pourrait-on pas envisager un changement des pictogrammes sur la poubelle jaune ? C'est-à-dire indiquer ce que l'on ne peut pas y mettre plutôt que ce que l'on peut y mettre ?

Mme LUCOT (SMIRTOM) : Les autocollants sont des trames données par CITEO qui guide les consignes nationales. Nous n'ajoutons que le logo et le numéro de téléphone. Les erreurs de tri sont présentes à l'arrière des calendriers de collecte. Tous les ans, nous changeons les méthodes d'explication.

M. JAILLET (Guiry-en-Vexin) : Est-il possible d'utiliser l'application ILLIWAP pour communiquer sur ce point ?

Mme LUCOT (SMIRTOM) : Effectivement, ILLIWAP permet de mettre des informations ponctuelles et de rappeler les consignes. Mais depuis les dernières Assemblées Générales, il n'y a que peu d'augmentation des adhérents d'ILLIWAP. Nous comptons sur les communes pour faire le relai auprès des habitants afin que tout le monde puisse avoir les actualités en temps réel.

M. BONNET (Hodent) : Actuellement, il me semble que le papier déchiqueté est perdu. Peut-on trouver une solution pour recycler ce papier ?

Mme LUCOT (SMIRTOM) : Quand le papier est déchiqueté, les fibres sont cassées directement. Or le papier se recycle entre 5 et 7 fois tant que ces fibres de cellulose ne sont pas cassées. Nous avons négocié notre prix du rachat de papier avec une certaine catégorie de papier et le déchiqueté ne correspond pas à cette qualité. Nous ne pouvons donc pas l'accepter dans nos collectes de tri. Par ailleurs, sur les chaînes de tri il est pratiquement impossible de récupérer ces petits bouts de papier qui finiront dans les erreurs de tri. Pour être recyclé, le papier doit rester entier.

Mme VALADON (Bray et Lu) : Pourrait-on assurer une communication par les écoles ? Pour former les enfants au recyclage ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Cela fait entre 10 et 12 ans que le SMIRTOM va dans les écoles pour former les enfants. Pendant un mandat de 6 ans, nous pouvons faire presque toutes les écoles primaires du syndicat (environ 15 par an). Nous avons dû suspendre cette formation pendant le covid mais elle devrait reprendre si la situation se stabilise à la rentrée scolaire.

M. MOHA (SMIRTOM) : Concernant le coût par habitant, il faut préciser que l'augmentation principale est liée au fait que pendant les anciennes mandatures, le Syndicat puisait dans ses réserves. Or il est indispensable de les conserver car nous avons le renouvellement des bacs qui se fait régulièrement. A cela s'ajoutent les travaux de réfection des déchèteries qui sont vieillissantes mais aussi l'augmentation de la TGAP, comme évoqué lors du budget.

Délibération 26/21 : Marché Vidéoprotection

Le Président expose :

Le SMIRTOM du Vexin a lancé un marché pour le contrôle d'accès et la vidéoprotection de la déchèterie de Vigny et des bureaux du Syndicat.

- La consultation a été lancée le 23 Avril 2021 pour une réponse au plus tard le 26 Mai 2021 à 12h00.
- La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 27 Mai 2021 pour ouvrir et analyser les candidatures. L'ensemble des réponses sont admises, certaines avec des demandes de compléments.
- La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 08 Juin 2021 pour analyser les offres

- L'offre la mieux classée a été faite par la société A2CS, qui présente les meilleures technicités, expertises et solutions avec le plus de fiabilité et de suivi.

Le prix global du marché est estimé à 108 846,95 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, accepte à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- Signer le marché avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres
- Signer tous les documents s'y rapportant (notamment ordres de services, avenants, ...)

Délibération 27/21 : Marché Composteurs

Le SMIRTOM du Vexin a lancé un marché de fourniture et de livraison de composteurs domestiques individuels en bois, bio-seaux et aérateurs.

- La consultation a été lancée le 07 Juin 2021 pour une réponse au plus tard le Jeudi 8 Juillet 2021 à 12h00.
- La Commission d'Appel d'Offres doit se réunir le Jeudi 8 Juillet 2021 à 14h00 pour ouvrir et analyser les candidatures.
- La Commission d'Appel d'Offres doit ensuite se réunir le Mardi 20 Juillet 2021 à 15h00 pour analyser les offres.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, accepte à la majorité absolue avec 50 voix pour et 1 abstention, d'autoriser le Président à :

- Signer le marché avec le Prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.
- Signer tous les documents s'y rapportant (notamment les ordres de services, avenants...)

M. MATEOS (SMIRTOM) : La France subit actuellement la crise du bois. Il est très cher et nous savons qu'il va peut-être n'y avoir que peu de réponses au marché.

Mme COURTI (Saint-Clair-sur-Epte) : Quand vont avoir lieu les premières livraisons ?

M. MOHA (SMIRTOM) : À compter de septembre et elles se feront dans les mairies.

M. BOUQUEREL (Haute-Isle) : Et que comptez-vous faire si les usagers ne sont pas intéressés ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Il s'agit d'un marché à bons de commandes donc nous pourrions réguler les commandes en fonction de la demande des usagers, à la hausse ou à la baisse.

Mais si les montants ou les délais sont trop importants, nous avons toujours la possibilité de rendre le marché infructueux.

Délibération 28/21 : Télétransmission des actes au contrôle de légalité – Principe et convention avec la Préfecture

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2131-1 et 2 et R.2131-1 à R.2131-4,

VU le projet de convention avec la Préfecture et son annexe, ci-joints,

OUI l'exposé de Monsieur MOHA, Président du Syndicat et rapporteur,

CONSIDÉRANT qu'afin d'optimiser ses procédures et de réduire les flux papier, le SMIRTOM du Vexin souhaite procéder à la transmission dématérialisée de ses actes soumis au contrôle de légalité,

CONSIDÉRANT que les modalités pratiques de la télétransmission imposent de choisir un tiers certificateur agréé par l'État et de conventionner avec la Préfecture,

CONSIDÉRANT que la société Berger Levrault est retenue comme tiers certificateur agréé,

Le Président expose au Comité Syndical :

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention ci-annexée de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Val d'Oise et autorise Monsieur le Président à la signer ainsi que tous les actes qui s'y rattachent.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget syndical.

Questions diverses

Pré-collecte :

La prestation de pré-collecte mise en place le 1^{er} janvier 2019 sur :

	Nombre de voies en pré-collecte au 1 ^{er} janvier 2019	Nombre de voies en pré-collecte au 30 juin 2021	% résolutions
CC Vexin Centre	119	34	71.40 %
CC Sausseron Impressionnistes	63	31	50.80 %
CC Vexin Val de Seine	82	36	56.10 %
TOTAL SMIRTOM du Vexin	263	101	61.70 %

La réduction des pré-collectes nécessite une réorganisation de la prestation effectuée par SEPUR.

À partir du 1^{er} juillet 2021, chaque jour :

- un agent interviendra le matin pour présenter tous les bacs en pré-collecte (pour les ramassages du matin et de l'après-midi)
- un autre agent passera en fin de journée pour repositionner l'ensemble des bacs (pour les ramassages du matin et de l'après-midi)

Les communes concernées par la pré-collecte ont été informées par mail de ces modifications afin de rappeler aux riverains que les déchets doivent être présentés la veille au soir.

La même information a été adressée aux 3 communautés de communes.

Bacs :

En raison des retards de commande et de livraison, la non-collecte des bacs non-conformes prévue au 1^{er} juillet 2021 a été reportée au 1^{er} septembre 2021.

Depuis lundi 21 juin 2021, des autocollants sont apposés par SEPUR sur les bacs non-conformes. Les ambassadeurs de tri effectuent des suivis de tournées et déposent un flyer dans les boîtes aux lettres des riverains présentant leurs ordures ménagères en sacs au sol.

Nous demandons à chaque mairie de communiquer sur leur commune afin que les administrés non-équipés ou ayant des volumes de bacs non-adaptés fassent leurs demandes au plus vite auprès d'ESE.

M. LEHLEYDER (La-Roche-Guyon) : Que peut-on faire des anciens bacs ?

Mme LUCOT (SMIRTOM) : ESE livre les nouveaux bacs en mairie et l'habitant redépose les anciens en les récupérant. A la livraison suivante, ESE récupère les anciens bacs dans la mairie. Sinon les habitants peuvent aussi les redéposer en déchèterie.

M. MATEOS (SMIRTOM) : Nous savons qu'il y a quelques difficultés à contacter la société ESE actuellement.

Mme LUCOT (SMIRTOM) : Ils ont eu un problème de personnel et un problème d'approvisionnement de matière première d'où un certain nombre de retards dans les livraisons. Depuis le début du mois de juin, la situation s'améliore : ils ont reçu les bacs et un certain nombre de communes ont pu être livrées fin juin. Donc la situation se débloque.

M. MATEOS (SMIRTOM) : C'est pour cela que nous avons décidé de reporter la date du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2021.

M. BELANGE (Chars) : Vous collez un autocollant sur les bacs non conformes, mais quelles solutions avez-vous pour les sacs en vrac ?

M. MATEOS (SMIRTOM) : La question sera de voir si le sac est devant un pavillon, auquel cas nous pourrions mettre un document dans la boîte à lettres. Dans le cas où les sacs sont sur une place, la situation sera plus compliquée. Il conviendra de donner l'information aux habitations avoisinantes.

Affaire SULO v. SdV :

Le SMIRTOM du Vexin a passé un marché à bons de commandes avec la société SULO en 2018 pour la livraison de l'ensemble de ses bacs.

Le montant total des factures s'élève à 1 677 896.45 € TTC pour les bacs livrés (annoncés par la société SULO).

En raison des problèmes dans le fichier de suivi, des erreurs de livraisons et de la non-conformité d'une partie des bacs, le marché a été arrêté avec un décompte de résiliation de 158 077.16 € TTC.

Un an après, en 2019, la Société SULO envoie une requête contre le Syndicat en réclamant la somme de 4 274 173.86 € TTC. Cela correspond au montant des factures, ainsi que la valeur de jouissance des bacs utilisés mais non payés et le retard de paiement.

Le SMIRTOM du Vexin et la société SULO vont s'échanger un certain nombre de requêtes et de mémoires en défense au cours de l'année 2019 et 2020.

Le SMIRTOM du Vexin propose que la société SULO viennent récupérer tous ses bacs non conformes mais qu'ils laissent le temps au Syndicat de réapprovisionner les bacs à remplacer.

Il n'y a eu aucune réponse de la part de la société SULO sur ce point.

Le SMIRTOM du Vexin propose 150 000 € TTC d'indemnités à la société SULO pour clore le dossier, en complément du décompte de résiliation.

Considérant qu'il s'agit d'une 1^{ère} tentative de négociation, le PDG de la société SULO a demandé une rencontre avec le Président du SMIRTOM du Vexin.

Celle-ci a lieu en présence de l'avocat du Syndicat.

Actuellement, le Syndicat est toujours en phase de négociation.

Achat véhicule :

La location de la Toyota YARIS arrive à échéance en septembre 2021. Il a donc été décidé de la remplacer par une 208 Peugeot qui sera livrée fin septembre 2021.

Passage à la M57 :

Le SMIRTOM du Vexin a décidé de participer comme collectivité volontaire au passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Comité Syndical devra prendre une délibération en septembre pour autoriser ce changement de nomenclature qui ne concernera pour l'instant que le budget principal, actuellement régi par la nomenclature M14.

M. LEPLAT (Nesles-la-Vallée) : Vous avez évoqué le projet d'une déchèterie mobile. Est-ce toujours d'actualité ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Oui. Actuellement sur la CCSI, il n'y a aucune déchèterie. Nous souhaitons mettre en place cette déchèterie mobile pour le territoire local qui va actuellement sur la déchèterie de la CACP. Nous avons la possibilité de déployer le dispositif dans la commune de Nesles-la-Vallée. Nous voulons installer les bennes un samedi avec une organisation sur la journée pour accueillir les mêmes déchets que ceux acceptés actuellement sur les déchèteries fixes.

M. LALLOYER (Invité Longuesse) : Nous avons le gros problème de la circulation autour de la déchèterie de Vigny. La situation est régulièrement très dangereuse, en raison du fait que vous n'acceptez que deux personnes à la fois sur la déchèterie.

M. MOHA (SMIRTOM) : Actuellement ce n'est plus deux personnes sur la déchèterie, c'est une personne par type de déchets. Nous avons actuellement 6 bennes mais la déchèterie de Vigny est très étroite donc il est compliqué d'avoir une bonne circulation. Nous allons essayer d'améliorer la fluidité des véhicules au maximum, dans le respect des règles de sécurité. Le problème est que la plupart des habitants viennent déposer des déchets verts ou des encombrants au même moment.

Mme BESSODES (Avernes) : Avez-vous un projet de méthanisation au sein du SMIRTOM ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Ces projets ne sont pas de la compétence du SMIRTOM du Vexin et cela aurait un coût beaucoup trop important pour un Syndicat de seulement 55 000 habitants.

M. BONNET (Hodent) : Concernant la déchèterie de Magny, est-ce possible d'ouvrir les mardis et les jeudis ? Cela permettrait de limiter les dépôts sauvages.

M. MOHA (SMIRTOM) : Historiquement, des trois déchèteries celle avec la plus grande amplitude horaire était Magny. Voilà deux ans, nous avons décidé d'aligner les déchèteries de Marines et Vigny sur les mêmes horaires. Cela peut être une solution mais le coût n'est pas négligeable, d'autant plus que nous allons avoir des coûts de fonctionnement plus élevés sur Vigny qui fonctionnera avec deux gardiens et un porteur pour charger les bennes. Nous réfléchissons à une augmentation de tonnages ou un autre fonctionnement.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h27.

**Le Président du SMIRTOM du Vexin,
Monsieur Brahim MOHA**

